



# COMPTE-RENDU

## DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### du 5 février 2024

**Présents :** DAMOUR Christophe, BOURDIER Christian, DELORME-LEWIS Véronique, MARTINAUD Éric, MARTINAUD Sébastien, MÉNAGER Alain

**Absent :** CHAGNAUD Patrick

**Secrétaire :** DAMOUR Christophe

#### **Délibération 1** : Mandat au CDG 16 pour les assurances statutaires

Le Centre de Gestion de la Charente (CDG 16) propose aux communes adhérentes de participer à une consultation concernant le renouvellement des assurances statutaires. Au terme de cette consultation, chaque commune décidera de son adhésion selon l'offre retenue. Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de donner mandat au CDG 16 pour participer à cette consultation.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### **Délibération 2** : Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Le ministre de la Transformation et de la Fonction Publique a annoncé diverses mesures de revalorisation salariales parmi lesquelles figurait le versement d'une prime exceptionnelle. Cette prime peut être instituée par l'organe délibérant. Monsieur le Maire propose de la verser aux agents de la commune à hauteur 800 € proratisée selon le temps de travail.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### **Délibération 3** : Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 4 décembre 2023, il avait été proposé de créer des zones d'accélération d'énergie renouvelable sur toute la commune pour les filières suivantes :

- photovoltaïque,
- géothermie,
- biomasse,
- méthanisation

La concertation avec la population a eu lieu courant janvier et, suite aux retours, l'assemblée délibérante décide de définir les zones suivantes sur toute la commune :

- biomasse
- photovoltaïque
- méthanisation

#### **Délibération 4** : Approbation du rapport de la CLECT

Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. Les chiffres n'étant pas définitif, le Conseil Municipal estime qu'il ne peut pas se prononcer et ajourne cette délibération.

**Délibération 5** : Attributions de compensation 2024

Suite à l'ajournement de la délibération approuvant le rapport de la CLECT, le Conseil Municipal reporte sa prise de décision concernant les attributions de compensation 2024.

**Délibération 6** : Approbation du pacte fiscal proposé par la communauté de communes

La Communauté de Communes propose un pacte fiscal visant à instaurer une neutralisation fiscale de l'effacement des AC scolaires pour les contribuables. Après lecture de ce projet, le Conseil Municipal décide de ne pas statuer sur ce document en l'état et prend une position de principe pour une compensation prise en charge à 50 % par la commune et à 50 % par les contribuables.

**Débat** : Débat d'orientation budgétaire

Compte tenu de l'incertitude sur la mise en place d'une maîtrise d'œuvre déléguée à la communauté de communes, les travaux de voirie, en 2024, seront limités à quelques réparations et à l'entretien des accotements (curage des fossés, réalisation de saignées).

**La prochaine réunion sera programmée le 11 mars 2024.**

***Clôture de la séance à 22h30***